



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de Givry (08130) présentée par la SARL Les Vents du Vallage (Groupe RP GLOBAL) - 96, rue Nationale à Lille (59000)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2023-588 du 16 octobre 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, **du lundi 13 novembre 2023 au mercredi 13 décembre 2023 inclus**. Ce parc éolien se compose de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Givry. La puissance totale maximale du parc sera de 19,2 MW pour une hauteur maximale de moyeu de 117 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Jean-Luc FANARA, comptable retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de M. Jean-Luc FANARA, M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, désigné commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Givry.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Givry, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi et jeudi de 13h00 à 17h30 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.
- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- sur un poste informatique en mairie de Givry aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mercredi 13 décembre 2023 à 17h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/les-vents-du-vallage> et par courriel à l'adresse : les-vents-du-vallage@registredemat.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Les Vents du Vallage - mairie - 12 rue de la Libération - 08130 Givry. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Givry aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Givry	lundi 13 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 samedi 25 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 jeudi 07 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 mercredi 13 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Fabien BEGHIN, personne responsable du projet à l'adresse suivante : RP Global France, 213 boulevard de Turin, 59777 Lille ou par courriel à : f.beghin@rp-global.com ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 16 octobre 2023

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL